Comptabilité publique

Gestion des immobilisations

2 jours (14h00) | 4,6/5 | CPTG-6819262 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 395 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Assurer le suivi comptable des immobilisations
- Analyser les notions d'amortissements et de dépréciations en lien avec les comptes de gestion
- Garantir la validité juridique et économique des enregistrements comptables liés aux immobilisations

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 83,33%

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Connaître les grandes règles et principes structurant la comptabilité publique et les principes de base permettant la passation des écritures comptables

Public concerné

Agents et responsables des services administratifs et comptables en charge de la gestion patrimoniale et, plus particulièrement, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations au sein des services centraux et déconcentrés de l'État, des services hospitaliers, des collectivités territoriales et des principaux opérateurs de l'État (EPA, EPIC, GIP...)

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1er jour

Connaître l'environnement normatif de la gestion patrimoniale

- Le rôle de l'ordonnateur et de ses services et celui du comptable public

Distinguer les biens incorporels, corporels et immobilisations financières et les opérations inhérentes aux immobilisations

- Définition de l'actif
 - biens incorporels
 - biens corporels
 - actifs financiers
 - actifs circulants (stocks, créances, trésorerie)
- Différencier l'acquisition d'une immobilisation d'un acte d'achat représentatif d'une charge (actualisation des éléments constitutifs du coût d'acquisition et du coût de production selon la norme 5)
- Les immobilisations à travers le plan comptable général et les différentes instructions comptables
- La gestion comptable des immobilisations
 - les passations d'écritures comptables
 - les amortissements et la dépréciation des biens

Gérer le cycle de vie d'un bien dans le patrimoine mobilier et immobilier d'un organisme public

- L'entrée du bien dans le patrimoine
 - établir un inventaire conforme à l'état de l'actif
 - les opérations physiques d'entrée dans l'inventaire
 - les outils informatiques nécessaires à la gestion patrimoniale

EXERCICES D'APPLICATION sur les charges et les immobilisations

MISE EN SITUATION sur la réception d'un matériel par le service utilisateur et l'entrée du matériel dans le système d'information logistique

2e jour

Évaluer le coût d'entrée des immobilisations dans le patrimoine de l'entité publique

- Évaluation initiale des immobilisations
- Coût historique, éléments du coût de revient à prendre en compte
- Évaluation par composants
- Prise en compte d'une valeur résiduelle
- Production d'immobilisations pour soi-même, évaluation des coûts de production, productions immobilisables et non immobilisables selon les normes comptables usuelles
- Date d'entrée, date de mise en service
- Les « en-cours »

Comptabilisation pratique des immobilisations, écritures comptables

Approfondir les notions de dépréciation des immobilisations

- Les différentes causes possibles de dépréciation des immobilisations
- Les règles d'amortissement et de dépréciation
- Les plans d'amortissement initiaux et révisés
- La comptabilisation des amortissements et des provisions pour dépréciation

ÉTUDES DE CAS
Mise en situation simple avec diverses acquisitions de matériels ne posant pas de problèmes particuliers
Mise en situation complexe avec un échange de biens standard en remplacement et acquisition de biens et d'équipements complexes à durées de vie différenciées

Identifier et exploiter les conséquences juridiques et économiques positives d'une gestion efficace des immobilisations (diverses causes de sortie des biens de l'actif)

- Les mises à disposition de biens
- Les cessions d'immobilisation
- La destruction accidentelle des biens
- La mise au rebut et la désaffectation
- Le processus de mise en traitement « fin de vie »
- Les précautions juridiques à prendre dans le cadre de l'actualisation d'un inventaire patrimonial

Comptabiliser les sorties de biens de son actif

ÉTUDES DE CAS
Mise en situation avec une sortie de biens suite à un cycle d'amortissement complet ou incomplet (valeur comptable supérieure à zéro)
Incidences d'un état de l'actif mal tenu et conséquences sur la situation patrimoniale, financière et budgétaire de l'organisme public

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis : Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression. Évaluation à chaud : À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation. Évaluation à froid : À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.